



CHARTRE DE BONNES PRATIQUES POUR TOUS PROTOCOLE pour l'usage des locaux en cette période de vigilance sanitaire

Mise à jour au 15 septembre 2020

Contexte lié à ce protocole

Nous avons à coeur de maintenir dans la mesure du possible l'ensemble des services habituels et de vous recevoir physiquement dans nos locaux pour accompagner les associations dans leurs activités. L'organisation de cet accueil s'appuie sur les 5 principes fondamentaux définis par le Ministère des Solidarités et de la Santé en date du 30 avril à savoir : **La distanciation physique, le maintien des gestes barrières, la limitation du brassage des publics, le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, l'information et la communication sur les risques et la situation.** Ces principes nous imposent d'adapter l'accès aux salles et aux services enfin de garantir la sécurité des salariés et de nos publics.

Condition d'accès aux services

Conseil et accompagnement, rencontre d'un salarié : uniquement sur rendez-vous

Impression de documents : sur demande à l'accueil.

Circulation dans les locaux : des horaires différenciés sont définis afin de limiter les croisements de flux des groupes. Nous avons pris la décision de décaler les horaires des 2 salles afin de limiter les interactions dans les couloirs, c'est pourquoi **nous demandons aux associations de respecter précisément les horaires d'entrée et de sortie** définis pour chaque salle. Cela doit permettre aussi à toute l'équipe de pouvoir prendre le temps de nettoyer systématiquement les salles entre chaque passage d'une association.

Horaires d'ouverture :

Accueil «information du public»

Lundi : 14h00 - 17h30

Du mardi au samedi : 9h30 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Accès aux salles des associations et leurs publics :

Salle 111 :

Lundi : 13h30-17h15

Mardi et mercredi : 9h30-12h15 / 13h30-19h

Jeudi : 9h30-12h15 / 13h30-21h

Vendredi : 9h30-12h15 / 13h30-19h

Samedi : 9h00 - 12h15 / 13h30 - 18h00

Ancienne Chapelle :

Lundi : 13h45-17h

Mardi et mercredi : 9h45-12h30 / 13h45-19h

Jeudi : 9h45-12h30 / 13h45-21h

Vendredi : 9h45-12h30 / 13h45-19h

Samedi : 9h45-12h30 / 13h45-18h00

Les salles PierreMotte et Cafeteria sont mises à disposition ponctuellement.

Accès des associations à leur bureau

Lundi : 14h00 - 18h00

Du mardi au samedi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 19h00

Samedi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00

Capacité par salle :

Chapelle et 111 : 10 personnes maximum, intervenant compris

Cafeteria : 15 personnes assises par table, 20 places façon conférence

Salle Pierre Motte : 25 personnes assises par table, 30 places façon conférence



Conditions de réservation et d'usage des salles et des bureaux :

- * L'accès aux salles se fait sur réservation par mail auprès de Magdalena Tettelin : mtettelin@mdaroubaix.org
 - > Toute réservation doit-être validée par la Maison Des Associations par mail.
 - > Toute annulation doit-être faite auprès de la MDA par mail/téléphone au moins 24h avant la date prévue.
- * Les conditions de reprise des activités sont étudiées au cas par cas.
- * Pas d'accueil des enfants de - de 11 ans
- * Tables et chaises ayant été au contact doivent être systématiquement nettoyés avant de quitter la salle.



EN TANT QUE PRESIDENT, RESPONSABLE LEGAL DE L'ASSOCIATION ACCUEILLIE : Je m'engage à transmettre cette charte et à la faire respecter par tous les membres et usagers de mon association. Je m'engage à être en capacité de donner l'identité des personnes présentes lors de mon activité ... par solidarité et pour la santé de tous.

Une fois dans la salle, chaque association prend la responsabilité de la façon dont elle gère les conditions sanitaires.

CHARTRE DE BONNES PRATIQUES ... Je m'engage ! :



Je porte un masque. Il est OBLIGATOIRE au sein de la MDA



Je passe mes mains au gel hydroalcoolique avant toute activité : il est disponible à l'entrée des salles et dans les divers espaces accessibles.



Je respecte une distanciation d'1 mètre avec toute personne que je rencontre.



Je limite ma circulation dans les couloirs et je n'y stationne pas pour discuter, afin de respecter la distanciation physique lors des allers-venues de chacun.



Lorsque je reçois du public en entretien lors de permanences, je m'engage à nettoyer l'emplacement de la personne reçue (table et chaise) entre chaque rendez-vous.



Je sais que des kits d'entretien pour nettoyer les tables et les chaises sont à ma disposition.



Je peux utiliser les WC du patio. Je sais que l'accès du bâtiment au-delà de la Chapelle est interdit sauf pour accéder au bureau.



Si je décide de servir des collations à mes membres malgré les risques de transmission, j'emène mon matériel. Afin d'éviter les manipulations multiples, il n'y aura pas de mise à disposition de bouilloire, verres... pendant cette période par la MDA.